

* * *

La discussion, à la chambre des communes d'Ottawa, de la loi remédiatrice, a été féconde en surprises. Nous avons vu d'ardents protestants, opposés par principe aux écoles catholiques, se faire les champions de la loi, par respect pour le jugement du plus haut tribunal de l'empire, pour les droits acquis et inscrits dans la constitution, pour les engagements pris par le gouvernement fédéral envers les catholiques de Manitoba à l'entrée de cette province dans la confédération.

D'un autre côté, le chef de l'opposition, Canadien-Français catholique, après avoir déclaré que le projet de loi ne rendait pas pleine justice aux catholiques, après avoir répété qu'une enquête préalable était nécessaire, à conclu, à la surprise générale, par une proposition de renvoi à six mois, c'est-à-dire aux calendes grecques.

Plusieurs conservateurs ont voté avec les libéraux et quelques-uns de ces derniers avec les conservateurs, qui ont eu une majorité de 24.

Il s'agit maintenant de compléter la mesure par le vote de la troisième lecture, après examen par articles. Le gouvernement a déclaré son intention de presser la discussion, car le parlement expirera fatalement le 24 avril et il n'y a pas de temps à perdre.

* * *

Toutefois, pendant que se fait cette discussion, de nouvelles négociations sont entamées avec le gouvernement de Manitoba. Une commission parlementaire est aujourd'hui rendue à Winnipeg pour conférer avec M. Greenway et examiner les concessions que celui-ci serait disposé à faire à la minorité.

Il y a peu à espérer de cette démarche. Nous croyons qu'elle a uniquement pour but de pacifier une fraction des conservateurs protestants qui prétendaient que tous les moyens de conciliation n'avaient pas été pris. C'est pour leur ôter un dernier prétexte de voter contre la loi en troisième lecture, qu'on veut démontrer, croyons-nous, l'obstination irréductible du gouvernement Greenway. Puisse-nous, le mois prochain, avoir à consigner ici le vote définitif de la loi réparatrice !
